No. 4

www.ffjudo.com

Janvier 2015

Dojo info club

L'ESSENTIEL

Les nouveaux rythmes scolaires - *page* **2**

AU SERVICE DES CLUBS

Formation professionnelle – Pensez à vos cotisations 2015 - *page* **8**
Label club affilié - *page* **8**
Portes ouvertes et animations - *page* **8**

LA FÉDÉRATION EN ACTION

Kagami biraki - *page* **9**
Stage au Japon - *page* **10**
Judo magazine collector - *page* **10**
Championnats du monde de jujitsu 2014 - *page* **11**
Championnats de France de judo 1e division 2014 - *page* **12**

EDITO

Le 3ème numéro du Dojo info club a été lu 4 411 fois et téléchargé 232 fois !

Au seuil de cette nouvelle année 2015 et au nom de la FFJDA j'adresse aux clubs qui constituent notre Fédération, à leurs dirigeants, leurs enseignants, leurs licenciés, tous mes vœux de santé, joies et de réussite dans leurs projets.

Dans un monde difficile, économiquement, socialement, concurrentiellement, notre devise fondamentale « Entraide et prospérité mutuelle » est une force pour notre fédération et ses clubs affiliés.

Nous sommes actuellement confrontés à une baisse sensible du nombre de licenciés, dont les causes sont plurielles : le contexte économique oblige nombre de familles à des coupes budgétaires, la concurrence avec les autres fédérations sportives, si elle est logique et amicale, n'en est pas moins réelle, enfin les activités périscolaires nous causent un tort certain dont les premières pages de ce dojo info club tentent de tracer les réalités grâce à vos réponses à nos questions, auxquelles vous avez été très nombreux à répondre et que je remercie. Ces réponses vont largement contribuer à constituer un dossier d'accompagnement pour pouvoir convaincre votre municipalité (leurs écoles) d'inscrire les clubs de judo affiliés à la FFJDA dans des activités périscolaires de qualité, comme vient de le rappeler l'Etat.

Ce Dojo Info club est un moyen de communication FFJDA/CLUBS, mais aussi un moyen d'action mutuelle que je souhaite utile, en particulier, à votre participation à ces activités périscolaires.

Meilleurs vœux à toutes et tous,

Jean-Luc Rougé
Président de la FFJDA

CLIQUEZ ICI

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

La mise en place généralisée des activités périscolaires fragilise quelque peu nos clubs de judo et exerce, dans la majorité des cas, une influence négative sur la prise de licence des plus jeunes judoka.

La fédération a souhaité faire un état de la situation afin de permettre à nos clubs de réagir pour la rentrée de septembre 2015, en agissant notamment bien en amont auprès des municipalités dès le début de la saison 2015.

1. Votre club participe-t-il à la mise en place de ce dispositif ?

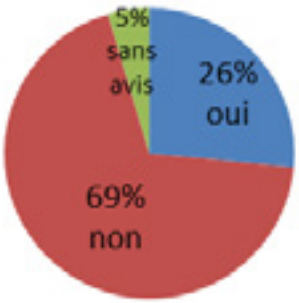

Sur 425 clubs ayant répondu (= 12,5% des clubs contactés 3600) seulement 26% participent à ces activités périscolaires.

1.1. Si non, pour quelle(s) raison (s) ?

Le club n'a pas été sollicité par la mairie
Pas d'enseignant disponible
Pas de créneaux compatibles
La commune n'a pas mis en place le dispositif
Le judo est gratuit hors club, perte de licences.

2. Lieux où se déroulent ces activités ?

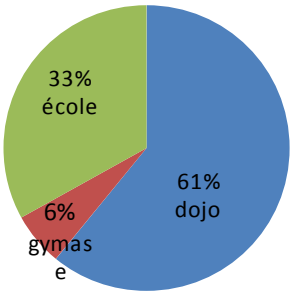

61% des activités se déroulent dans des dojo, 33% dans les écoles et, seulement 6% en gymnases.

2.1. Un ou plusieurs des enseignants de votre club participe(ent)-il(s) à la mise en place de ce dispositif ?

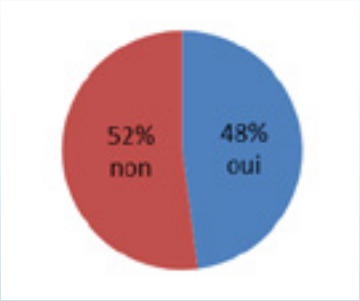

2.2. Un ou plusieurs des enseignants de votre club participait(aient)-il(s) à la mise en place du dispositif l'an dernier ?

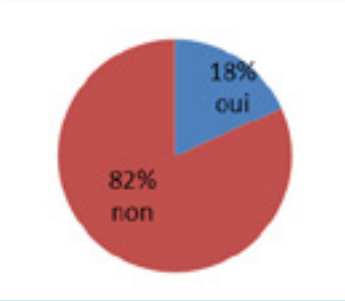

Pour les clubs y participant seulement 48% de leurs enseignants y participent par rapport à l'an dernier où 18% y participaient.

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

2.3. Encadrement : par quelle assurance responsabilité civile sont garanties ces activités ?

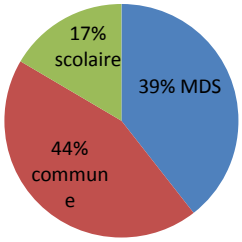

2.4. Encadrement : par quelle assurance accident corporel sont garanties ces activités ?

Contrat profession sport
Mairie
Etablissement scolaire
Groupama, crédit mutuel, Maif, Axa, Macif, GMF …

ASSURANCE :

a. Responsabilité civile : 39% MDS/FFJDA - 44% commune - 17% assurance scolaire
b. Accident corporel toutes assurances, mais non MDS.

2.5. La municipalité rend t-elle payantes les activités judo ?

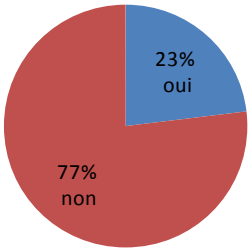

2.6. Rémunération de l'enseignant assurée par ?

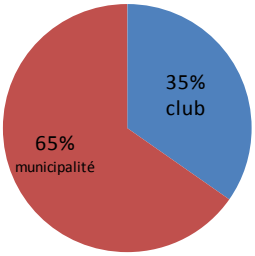

FINANCEMENT :

a. Activités rendues payantes par la municipalité OUI pour 23% - NON pour 77%
b. Rémunération de l'enseignant : par la municipalité 65% - par le club 35%
Quelques autres modes : GE subvention etc.

2.7. Y a-t-il une continuité de la pratique au sein du club ?

Continuité au sein du club pour seulement 24% des clubs (NON : 76%)

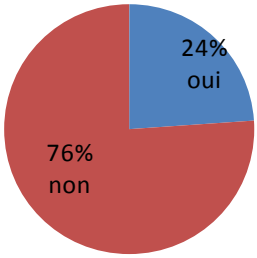

2.8. Les enfants prennent ils la licence FFJDA ?

2.9. si oui, licence payée par ?

PRISE DE LICENCE :
a. OUI pour 15% des enfants (NON 85%)
b. Payée par la famille (mais seulement 23 réponses/clubs concernés)

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

3. Cycle des séances

Cycles de 6 séances dans 80% des cas mais 20% sur l'année (s'agit-il des clubs qui font prendre la licence ?) sur 109 réponses

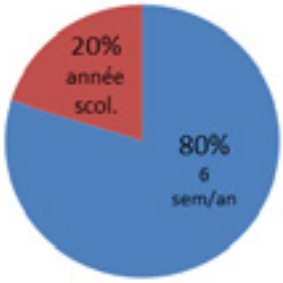

4. Incidences positives

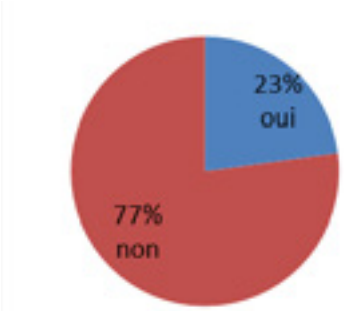

4.1. si oui, quels avantages ?

Meilleur contact avec la municipalité
Promotion du club dans la commune
Quelques prises de licences
Découverte du judo sur un large public

4.2. si oui, combien de licences en plus ?

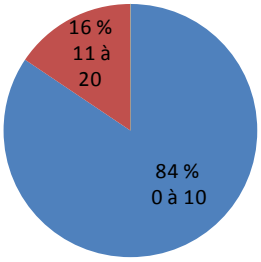

Incidences positives : OUI seulement 23% (globalement positif en termes d'image auprès du public et de relationnel avec la municipalité mais pas en termes de gain de licences) et lorsque cela est positif, à 84% cela concerne un apport de 10 licences au plus.

4.3. si oui, catégorie(s) d'âge(s) concernée(s) ?

Catégories concernées : super-poussins 40% - poussins 50% - benjamins 10%

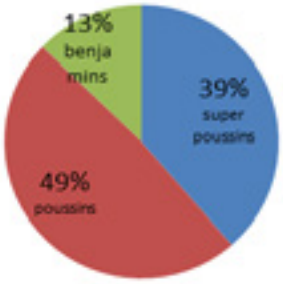

5. Incidences négatives

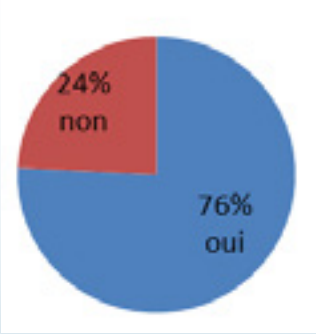

5.0. si oui, quels préjudices ?

Perte de licenciés
Perte de créneaux horaires du club au profit des activités extra scolaires

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

5.1. si oui, combien d'heure(s) en moins ?

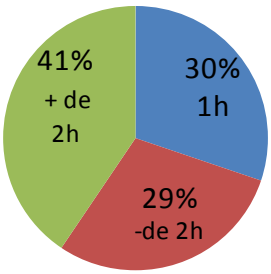

5.2. si oui, combien de licences en moins ?

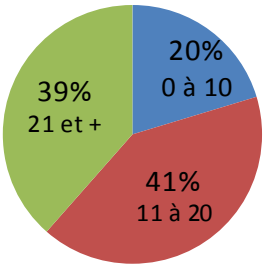

5.3. si oui, catégorie(s) d'âge(s) concernée(s) ?

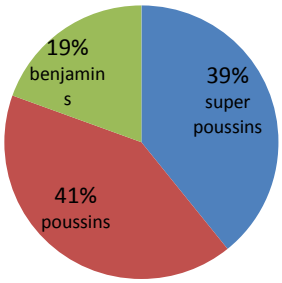

Incidences négatives : OUI 76%, NON 24%
- Perte de licenciés, perte de créneaux horaires, etc.
- Heures perdues : 1 heure 30% - 1 à 2 heures 30% - plus de 2 heures 40%

Perte de licences évaluée : à 0 à 10 : 20% - 11 à 20 : 40% - plus de 20 : 40%
Catégories d'âge : super poussins 40% - poussins 40% - benjamins 40%

6. Utilisation de la salle au détriment de vos heures de cours ?

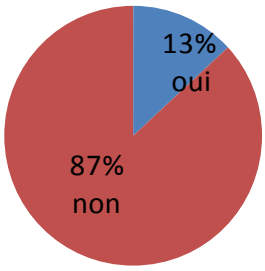

6.1. si oui, combien d'heure(s) en moins ?

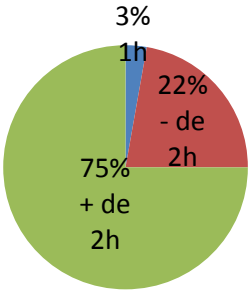

Utilisation de la salle au détriment des cours du club
Seulement 13% de OUI
Sur combien d'heures assurées par le club : 1h= 5% 2h= 25% plus de 2 heures = 75%

7. LIVRETS : Utilisation des livrets/cycles de la FFJDA

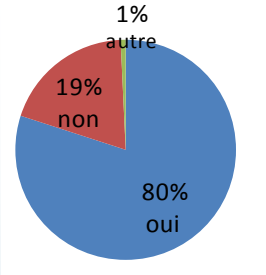

Livret cycle 1. De l'école au dojo (grande section maternelle CP)

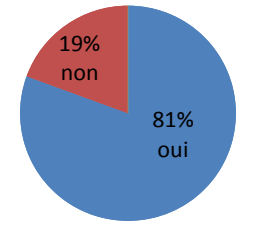

Livret cycle 2. De l'école au dojo (du CP au CE1)

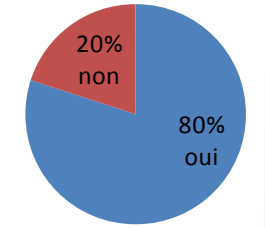

Livret cycle 3. De l'école au dojo (du CE2 au CM1/ CM2)

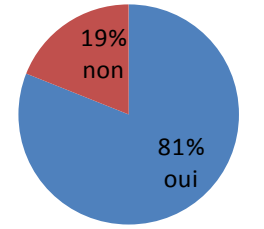

Livret pour les enfants (*En route pour le dojo*)

Livret 1, 2, 3, et *de l'école au dojo* : utilisation pour 80% de ceux qui participent ; à noter pour certains une méconnaissance de ces livrets …

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Propositions des clubs suite à notre enquête sur les possibilités d'accompagnement fédéral

De nombreuses réponses font état d'un rejet de ces activités et de demandes de faire annuler ce dispositif auprès de l'Etat. D'autres, tout aussi critiques, sollicitent l'aide de la FFJDA pour faire modifier ce dispositif périscolaire.

Propositions d'actions

Cependant, des propositions d'actions pourraient être développées pour l'ensemble du territoire :

- Intervention du professeur du club à la demande des professeurs des écoles (ex : 6 séances d'initiation pour 6 classes du CP au CM2)
  - Promotion du judo discipline éducative auprès des professeurs des écoles (+ relationnel) avec documents fédéraux
  - Relations avec la municipalité pour la rémunération des enseignants (document fédéral sur la gestion des associations judo et l'utilité pour la municipalité d'inscrire ces activités dans la responsabilité de la municipalité dans la vie civique, associative et sportive)
  - Créer un flyers ou un livret à destination des directeurs d'école

- Rôle des comités (et/ou des ligues) :
  - Trouver des enseignants pour intervenir sur des périodes courtes et aux heures de ces activités périscolaires – sollicités dans d'autres clubs pour aider les clubs d'une municipalité concernée ; ils seraient rémunérés et dirigeraient les élèves vers le club concerné (une forme de mutualisation – un schéma « léger » de groupement d'employeurs)

Dossier élaboré par la FFJDA pour accompagner les clubs

Ce dossier d'accompagnement aux clubs, dans les démarches auprès des municipalités et écoles dans la perspective de la rentrée scolaire 2015, reprendrait les thèmes suivants :

- Le judo discipline à valeur éducative
- Un enseignant de judo (profil – formation etc.)
- La convention avec l'Education Nationale (pour atténuer la résistance de nombreux conseillers pédagogiques)
- Le DOJO – l'école et le club (en complément du livret de l'Ecole au Dojo)
- Une promotion du judo dans le cadre des clubs de la FFJDA

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

- Une lettre du président de la FFJDA au Maire pour expliquer les risques encourus par le club de judo (perte de pratiquants/licenciés et déstabilisation de la vie associative de la commune)
- Agir par un livret d'information et de promotion auprès des parents d'élèves de l'école primaire
- Fonctionnement et administration
  - La licence
  - L'assurance (RC – IA) la position officielle de la FFJDA
  - Le transport au dojo
  - Convention type entre club et mairie

Autres propositions

- Créer (cf licence été) une licence scolaire gratuite dans les mêmes conditions sur 6 séances (+ document incitatif pour se licencier au club ensuite)
- Un diplôme « code moral » à l'issue de ce cycle (et autres supports pédagogiques : goodies – mais non prélevés sur les points « coopérative »/anima club pour les rythmes scolaires- , DVD destiné aux jeunes sur la pratique du judo)
- Ne pas négliger le chanbara et le taïso comme « produits d'appel » à venir au dojo/club
- Adresser aux clubs qui le demandent davantage de livrets
- Ouvrir le passeport parrainage sur des dates plus longues (ou à la suite d'un cycle)
- Participation des CFEB à l'activité municipale

Réponse de la FFJDA à divers points évoqués dans le retour d'enquête des clubs

- Les activités périscolaires sont du ressort de l'école primaire et des municipalités, non des conseils généraux
- La promotion par les media est trop coûteuse pour le budget fédéral et son impact sur les rythmes scolaires serait probablement minime
- L'EQUIPE 21 est partenaire de la FFJDA et retransmet les grands événements sportifs (Championnats du Monde, d'Europe, de France, etc.) – Chaîne de la TNT elle est accessible à tous. Pour ce qui est des « grandes » chaînes, leur choix est fondé sur des considérations médiatiques et commerciales.
- Une licence à tarif inférieur pour les moins de 8 ans :
  - le budget fédéral constitue 70% des recettes budgétaires qui permettent de rendre nombre d'activités de tout licencié totalement gratuites (se reporter à DOJO INFO numérique N°3)
  - La culture et le fonctionnement fédéral reposent sur la notion de mutualisation
- « rendre le judo obligatoire à l'école », faire cesser ces activités périscolaires, etc. relève du politique (et/ou de l'utopie) ; notre objectif est de d'utiliser au mieux les structures institutionnelles ou actions nouvelles pour promouvoir le judo et les DA et développer nos clubs.

Un dossier d'accompagnement sera accessible dans les prochaines semaines.

Si vous souhaitez réagir, veuillez nous écrire à sgeneral@ffjudo.com

FORMATION PROFESSIONNELLE – PENSEZ À VOS COTISATIONS 2015

Comme chaque année, toute association qui emploie des salariés doit verser les cotisations obligatoires pour le financement de leurs besoins en formations (stages, diplômes…). Le versement de ces cotisations est obligatoire avant le 1er mars et rend les associations employeurs éligibles à la prise en charge des coûts pédagogiques de formation de leurs salariés. Les cotisations doivent être versées à un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA).
Pour les associations déjà employeur adhérentes auprès d'un OPCA, un formulaire de collecte vous sera adressé avec les taux correspondants. Pour les associations qui ne sont pas adhérentes d'un OPCA, une information sera adressée au club par la fédération au courant du mois de février.

PORTES OUVERTES ET ANIMATIONS

PORTES OUVERTES
La FFJDA a mis en place un cadre juridique afin que les pratiquants non licenciés qui souhaiteraient s'initier au judo ou à l'une de nos disciplines associées puissent être assurés lors de cet essai.
En effet, pour cela, il suffit de déclarer la journée d'essai comme étant une journée « Portes Ouvertes» auprès de notre assureur. Cette opération peut être réalisée sur 3 dates selon les choix du club durant la saison sportive. Une déclaration doit obligatoirement être effectuée à MDS CONSEIL au plus tard 48 h avant la manifestation précisant la date, les horaires, le lieu et le nombre approximatif des participants

INTERDICTION (Voir article 26 du Règlement Intérieur fédéral).
Les associations affiliées et les licenciés de la FFJDA ne peuvent participer à toute action (entraînements, compétitions, passages de grades) auxquelles participeraient aussi des non-licenciés (sauf dans le cadre d'une initiation Journées Portes Ouvertes), ou des associations non affiliées, ou qui ne sont pas autorisées par la fédération ou par les ligues.
De même, les associations affiliées à la FFJDA ne peuvent organiser une action ou rencontre avec une association étrangère sans l'autorisation du comité et de la ligue dont il dépend. Toute infraction à ces dispositions peut donner lieu à l'application de sanctions disciplinaires fédérales.

CLIQUEZ ICI

Retrouvez le catalogue de formation 2015 !

LABEL CLUB AFFILIÉ

L'autocollant label club sera adressé à tous les clubs affiliés courant janvier 2015.
Le « Label Club Affilié » permet d'afficher son appartenance à la FFJDA aux qualités qu'elle représente et à la diversité de ses activités, tout en garantissant au grand public et aux partenaires la légitimité de leur association.

GROUPE MDS Mutuelle des Sportifs

MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75016 PARIS
contact@grpmds.fr

KAGAMI BIRAKI

Le kagami biraki est célébré traditionnellement le 11 janvier. Dans les dojo, cette fête marque la cérémonie des vœux. Jigoro Kano emprunte le rite annuel aux coutumes des samouraïs. Anciennement, les guerriers se réunissaient pour nettoyer leurs armes et polir leurs armures. Pour les purifier, ils plaçaient devant l'autel un petit miroir (kagami) symbole d'harmonie et d'ouverture et des gâteaux de riz eux aussi en forme de miroir (kagami mochi). La coutume du kagami biraki fut introduite au Kodokan en 1884. Aujourd'hui, de nombreux dojo dans le monde ont repris cette tradition. Elle se déroule selon un même programme : vœux, présentation de kata, randori, remise de grades. Ensuite, les gâteaux de riz sont brisés puis mélangés à une sorte de soupe de haricots rouges prise en commun.

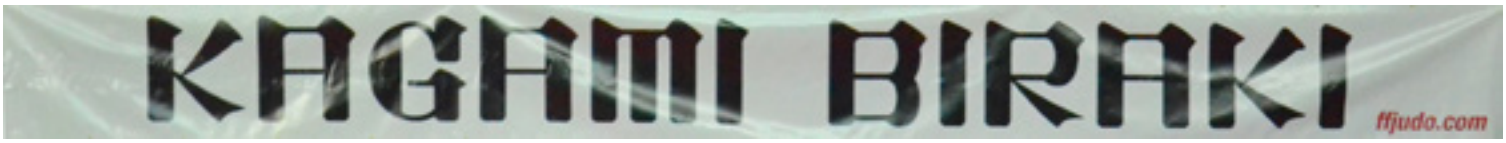

La célébration du kagami biraki reflète certains des mythes fondateurs de la culture japonaise. Kagami signifie miroir. Kagami biraki est souvent traduit par « polir, nettoyer le miroir », « casser le miroir », « le jour des armures », « briser les gâteaux de riz ». De nos jours, l'expression est couramment associée au fait de briser le dessus d'un tonnelet de saké lors des fêtes les plus diverses.

La symbolique du miroir que l'on retrouve dans la sphère du gâteau de riz et dans le couvercle du baril permet un feuilletage de lectures. Dans l'histoire mythique de la création du Japon, le miroir, l'épée et la sphère ou le joyau jouent un rôle symbolique prépondérant. L'emblème du Kodokan à la forme d'un miroir octogonal ou yata no kagami. Selon la légende, le miroir yata, à la différence des autres miroirs, ne reflète pas le visage mais l'âme de celui qui regarde. Le cercle rouge central et le miroir symbolisent ainsi la quête du judoka vers un idéal d'honnêteté et de pureté.

La fête du kagami biraki revêt une fonction sociale. Elle resserre les liens du groupe et entretien un état d'esprit commun. C'est l'expression d'une philosophie de la vie ancrée dans des traditions ancestrales qui perpétue autant l'engagement collectif que l'équilibre individuel.

STAGE AU JAPON

La FFJDA organise pour les enseignants en liaison avec la Fédération Japonaise de Judo un neuvième stage au Japon du 17 avril au 4 mai 2015 : 40 places disponibles.

Pour s'inscrire, les conditions générales et la fiche d'inscription à remplir sont sur le site fédéral : http://www.ffjudo.com/ffj/Minisites/Formation/Stages-formation

La fiche d'inscription est **à retourner par l'enseignant A LA FFJDA au plus tard le 2 février 2015, par email** à l'adresse suivante : formation@ffjudo.com **ET par courrier postal** avec le chèque correspondant à l'adresse suivante : FFJDA / secteur formation : 21-25 Avenue de la Porte de Châtillon - 75014 PARIS.

Merci à tous les enseignants de bien vouloir nous envoyer vos adresses mails afin de pouvoir vous transmettre directement toutes les informations vous concernant à l'adresse suivante : formation@ffjudo.com.

JUDO MAGAZINE COLLECTOR

Nouvelle version Judo Mag !

Judo Mag est passé à 4 numéros par an dont un collector qui est paru avant les fêtes de fin d'année.
Vous pouvez encore vous procurer ce numéro collector version papier qui comporte 100 pages et une rétrospective de 2014 au tarif de 6,5€ sur le site de la boutique FF Judo, rubrique livres.

Tous les licenciés peuvent recevoir Judo Mag numérique gratuitement en s'inscrivant sur http://www.ffjudo.com/ffj/Minisites/Judo-Mag/Judo-Magazine-n-297/Revue-numerique
Pour vous abonner à la version papier de Judo Mag, cliquez sur : http://www.ffjudo.org/Portal/desktopmodules/judomag/Abonnement.aspx

CHAMPIONNATS DU MONDE DE JUJITSU 2014

A l'issue de la compétition, la France se classe 1e nation, avec 22 médailles remportées (4 en or, 5 en argent et 13 en bronze).

Presse
35 accréditations
6 accréditations journalistes (presse/web/radio)
20 accréditations photographes
9 accréditations TV

28/11/14 au 30/11/14
Judo TV via Dailymotion
9h à 19h - Diffusion de trois tatamis en direct
Audience : plus de 117 000 visites

30/11/14
Equipe 21
Diffusion de trois tatamis
De 15h30 à 17h45

Retrouvez les résultats et photos en cliquant sur : http://www.ffjudo.com/ffj/Le-Judo/Actualites/2014/Novembre/CHAMPIONNATS-DU-MONDE-DE-JUJITSU-2014

Les médaillés des championnats du monde de jujitsu 2014 !

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE JUDO 1E DIVISION 2014

BILAN

Les championnats de France 1e division se sont déroulés les 8 et 9 novembre derniers au Grand Dôme à Villebon-sur-Yvette en Essonne (91) à guichet fermé. La capacité maximum d'accueil du Grand Dôme a donc été atteinte samedi et dimanche, soit près de 7 400 spectateurs pour les 2 jours de compétition.

Les championnats en chiffres :

- 72 accréditations médias soit :
  - 24 accréditations presse / web/ radio
  - 40 accréditations photographes
  - 8 accréditations TV
- Affichage
  - 150 affiches abribus diffusées dans les dojos et clubs d'Essonne
  - 750 affiches abribus sur tout le territoire essonnien
- Audience de Judo TV via Dailymotion (Diffusion de tous les tatamis en direct)
  - Samedi 8 novembre (09h00 à 19h00) : plus de 76 000 visites
  - Dimanche 9 novembre (09h00 à 19h00) : plus de 100 000 visites
- 757 combattants engagés, soit 369 féminines et 388 masculins

Résultats : les championnes et champions de France 2014 (retrouvez tous les podiums en cliquant ici)

FEMININES

-48 kg : Scarlett GABRIELLI, JC Maisons-Alfort (94)
-52 kg : Priscilla GNETO, Levallois Sporting Club (92)
-57 kg : Laëtitia BLOT, JC Pontault-Combault (77)
-63 kg : Maëlle DI CINTIO, ADJ 21 (21)
-70 kg : Gévrise EMANE, Levallois Sporting Club (92)
-78 kg : Madeleine MALONGA, Levallois Sporting Club (92)
+78 kg : Audrey TCHEUMEO, Villemomble Sport Judo (93)

MASCULINS

-60 kg : Vincent LIMARE, JC Maisons-Alfort (94)
-66 kg : Kilian LE BLOUCH, FLAM 91 (91)
-73 kg : Guillaume CHAINE, FLAM 91 (91)
-81 kg : GOMES TAVARES Dimitri, COS Judo (78)
-90 kg : Ludovic GOBERT, SGS Judo (91)
-100 kg : Joseph TERHEC, AJ 61 (61)
+100 kg : Teddy RINER, Levallois Sporting Club (92)

Revivez les meilleurs moments des championnats de France 1e division !

名誉
HONNEUR
judo

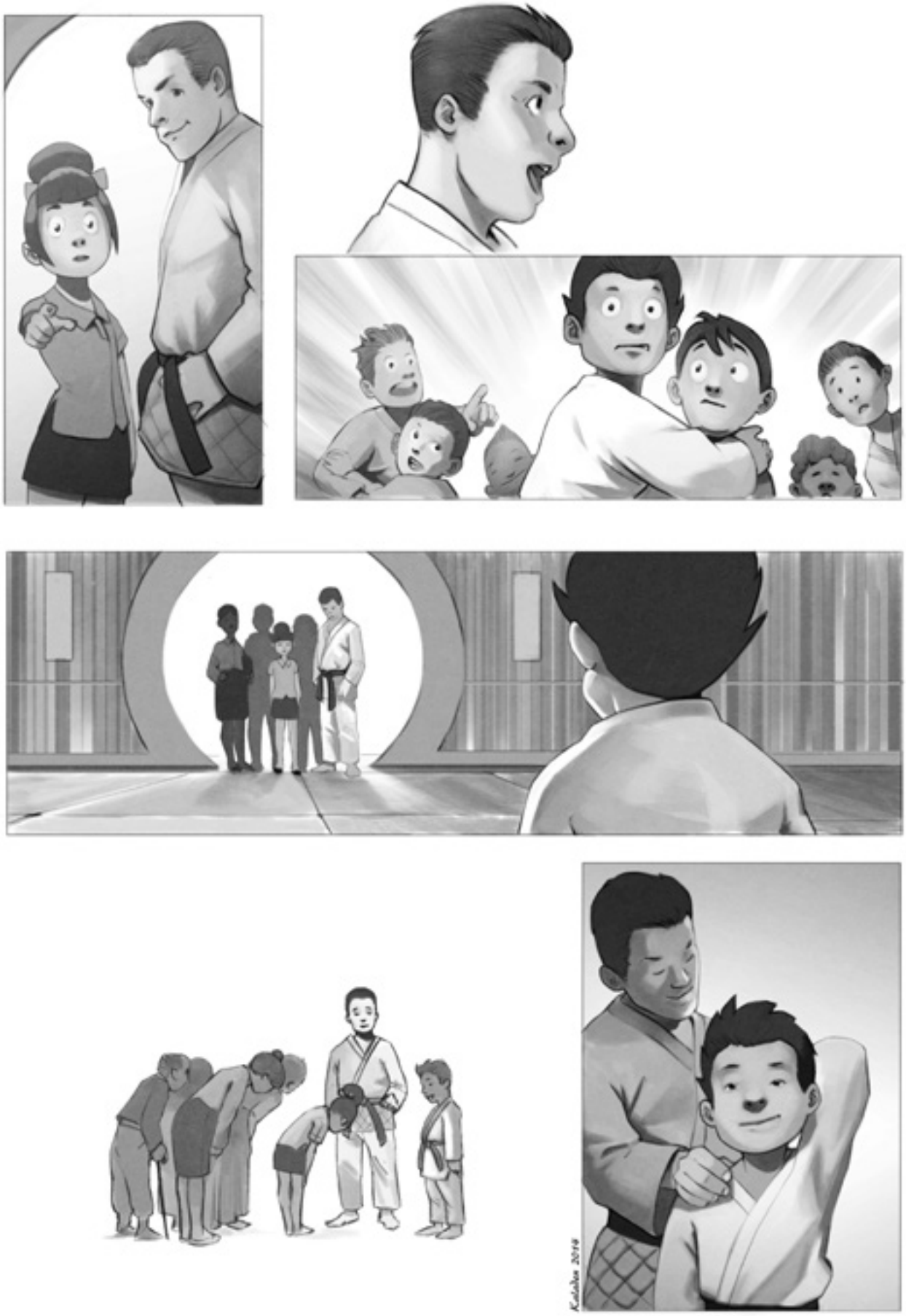
Kalabu 2014